

Le vote électronique : une arnaque antidémocratique

SUD Éducation 93 s'est opposé depuis le départ au vote électronique des personnels de l'Éducation nationale qui complique la participation aux élections. Force est de constater qu'elle est en baisse depuis que les votes ne s'effectuent plus à l'urne.

De nombreux dysfonctionnements ont été à déplorer cette année alors que l'enjeu des élections est important pour les personnels de l'Éducation nationale : à l'heure où le gouvernement attaque le statut de fonctionnaire, où il supprime massivement des postes dans l'éducation, nous devons porter nos revendications dans les luttes, sur le terrain comme dans les instances.

En effet, bien que l'administration ait disposé de quatre ans pour améliorer la procédure, la solution de vote était manifestement sous-dimensionnée et mal développée. Pourtant elle avait été confiée à un prestataire privé, la société Voxaly, pour un montant de plusieurs millions d'euros.

Cela n'a pas empêché de constater, lors de l'ouverture du scrutin, le matin du 29 novembre, que dans l'académie de Créteil, accéder à l'espace de vote et voter était très laborieux et prenait énormément de temps.

Les signes avant-coureurs étaient nombreux, mais le ministère a balayé d'un revers de main les critiques formulées par les organisations syndicales. Mise au pied du mur, l'administration elle-même a dû convenir de la gravité des problèmes rencontrés et a suspendu le vote durant toute la journée du 29 novembre.

Par ailleurs, le choix du vote électronique introduit une certaine confusion sur le secret et l'anonymat, impossible avec le vote à l'urne. La démonstration a été faite que le vote a été compliqué par le vote électronique, notamment par les barrières techniques mises en place: nécessité d'accéder à sa boîte mail professionnelle, connaissance des codes, des identifiants, des mots de passe, allers-retours entre la boîte mail et l'interface de vote. De ce fait, certaines organisations syndicales peu scrupuleuses, s'en sont servi pour faire pression sur des collègues laissant croire qu'elles pouvaient savoir pour quelle liste ils et elles votaient. Il est impossible pour qui que ce soit d'avoir accès à ce genre d'information, cela remettrait en cause le principe du vote à bulletin secret. Néanmoins, les difficultés induites par le vote électronique et l'opacité qui l'accompagne ont permis les intimidations et le chantage lié à l'aide et au suivi syndical des collègues.

En outre, certain-es collègues, notamment les plus précaires n'ont reçu aucune notice de vote. C'est le cas d'enseignant-es contractuel-les, d'AED et d'AESH. SUD Éducation 93 a fait remonter ces nombreux dysfonctionnements au rectorat. Ces personnels étaient encore tenu-es éloigné-es du vote par la difficulté d'obtenir leurs adresses professionnelles et leurs NUMEN. Ces informations devraient être remises dès la signature du contrat par les personnels. En effet, maintenu-es dans l'ignorance de leurs existences-mêmes, ils et elles ne peuvent pas en faire la demande.

SUD Éducation 93 dénoncent donc tous ces dysfonctionnement et flous liés au vote électronique qui remettent en cause la démocratie et l'élection par toutes et tous les personnels de l'Éducation nationale de leurs représentant-es. SUD Éducation 93 exige un retour au vote à l'urne.